



Retour sur le CSE de février 2026 : Situation économique

Toujours en « quiet period », aucune information n'est transmise au CSE. En revanche, la direction a publié un communiqué financier le 26/02 pile pendant le CSE.

Nous avons interpellé la direction sur les chiffres donnés et lui avons demandé pourquoi, malgré une baisse minime du CA mais une hausse du bénéfice, une redistribution de dividende accrue de 14% par rapport à l'année dernière, pourquoi les salariés étaient toujours aussi mal traités et que cette politique de faible redistribution risquait d'avoir de forts impacts sur le maintien des effectifs.

La direction a essayé de défendre la position du groupe mais n'a pas été convaincante face aux relatifs bons résultats.

Chez S3i, nous demandons un changement de politique de redistribution des richesses en partant sur la base de 1/3 entreprise, 1/3 salariés, 1/3 actionnaires. La direction doit redistribuer 100 M€ aux salariés et non 30M€ au travers de l'intéressement.

Principaux Points traités en séance

- Point sur l'agence de Strasbourg
- Point sur l'emploi : alternants, stagiaires
- Points sur la santé, sécurité et Conditions de travail.
- Points juridiques sur les données dans la BDESE.
- Point sur les ASC
- Point RH sur l'observatoire des emplois et parcours professionnels, le transfert de salariés vers SSG, la trajectoire des salariés, sur la loi concernant la transparence salariale, le travail en équipe.
- Point sur les astreintes, NDF, Ordre de Mission, les intercontrats.
- Point sur la monétisation des jours de CET.
- Point sur les moyens du Service Social, le dispositif des dons de jours enfants malades.
- Point sur les arrêts maladie et l'application de la loi DDADUE.
- Point sur les rémunérations, promotions et épargne salariale, taux de restitution des CRH aux salariés, date de versement des parts variables.
- Point sur GPTW.

Si vous voulez plus de précisions faites comme certains de vos collègues, écrivez-nous ou appelez-nous ...

INTERESSEMENT

Certaines organisations syndicales ont tenté de connaître le montant de l'intéressement. Si elles avaient bien lu l'accord conclu pour la période 2024/2026, avec un ROA (communiqué le 26/02 dans le bulletin financier adressé au marché par l'entreprise), elles en auraient conclu tout de suite que le montant serait de 1500€ brut. Si la direction veut augmenter la subvention du fait de l'augmentation substantielle des bénéfices, grand bien lui fera.

PARTICIPATION

- Sur le montant de la participation, nous serions étonnés qu'il soit inférieur à 450€ brut compte tenu des chiffres annoncés au CSE de décembre 2025. Réponse au CSE de Mars/Avril. On veut bien se tromper si le montant est supérieur.

Notre site internet
www.s3i.fr

Pour nous contacter
contact@s3i-france.com

